



## Demande retrait autorité parentale

Par **Ananas01**, le **10/07/2020** à **14:28**

Bonjour,

Le père de ma fille souhaiterait se déchoir de ses droits paternels. En effet, il souhaite « abandonner » ma fille en perdant les droits qui lui sont accordés. Une première audience a eu lieu au TGI de ma commune et nous devons repasser au tribunal en septembre prochain. Quelles sont les démarches à faire et sa demande sera t elle acceptée ?

Je précise qu'une souhaiterait également ne plus avoir à payer de pension alimentaire... pension qu'il ne paye que quand cela lui convient.

Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **10/07/2020** à **15:33**

bonjour,

il faut des motifs graves pour que le tribunal retire partiellement ou totalement l'autorité parentale d'un parent mais c'est pour la protection de l'enfant et non parce qu'un des parents ne veut plus de son enfant.

quand on est parent d'un enfant, c'est pour la vie.

le retrait de l'autorité parentale ne modifie pas l'état-civil de l'enfant.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135>

salutations

Par **Ananas01**, le **10/07/2020 à 16:04**

Merci pour votre réponse. Mon avocat m'a informé que c'était apparemment quelque chose de faisable mais ne m'en a pas dit plus... je suis perplexe car je vois beaucoup de réponses différentes à ce sujet. Notamment que si les 2 parents sont d'accord, cela est plus simple ? Mais faut il faire une convention ou un accord écrit...? Seul le juge peut décider à mon sens